

Communauté de Communes



*Lure
Vançon
Durance*

Le village – 04290 SALIGNAC

Tél. 04.92.34.46.75

Fax. 04.92.32.69.86

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA C.C.L.V.D.

Séance du 24 avril 2014

Étaient présents :

Pour la commune d'Aubignosc :

- René AVINENS, Président
- Frédéric ROBERT, délégué titulaire
- Nicole TURCAN, déléguée titulaire

Pour la commune de Châteauneuf-Val-St-Donat :

- Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Vice-président
- Marie-José ESTUBIER, déléguée titulaire
- Olivier LENOIR, délégué titulaire

Pour la commune de Peipin :

- Frédéric DAUPHIN, Vice-président
- Joëlle BLANCHARD, déléguée titulaire
- Grégory BERTONI, délégué titulaire
- Béatrice FIGUIERE, déléguée titulaire
- Pierre LAGARDE, délégué titulaire
- Sabine PTASZYNSKI, déléguée titulaire

Pour la commune de Montfort :

- Yannick GENDRON, Vice-président
- Jean-Pierre GROS, délégué titulaire
- Nathalie NICOLINO, déléguée titulaire

Pour la commune de Salignac :

- Chantal CHAIX, Vice-présidente
- Isabelle MORINEAUD, déléguée titulaire
- Christian TRABUC, délégué titulaire

Pour la commune de Sourribes :

- Patrick HEYRIES, Vice-président
- Alain RAVEL, délégué titulaire

Pour la CCLVD :

- Stéphanie LAFONTAINE, Directrice

Étaient absents : R. ESCARTEFIGUE (Peipin, Pouvoir à F. DAUPHIN), P. SANCHEZ (Peipin, Pouvoir à Joëlle BLANCHARD)

La réunion se déroule sous la présidence de M. René AVINENS, Président.
M. Olivier LENOIR est nommée secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.
La séance est ouverte à 18h30.

En préambule, il est proposé le report du point 7 de l'ordre du jour relatif aux amortissements des biens de la CCLVD à une date ultérieure. La CCLVD ayant passé le seuil des 3500 habitants, elle a désormais l'obligation d'amortir ses biens mais la reprise de l'historique représente un travail important qui n'a pu être mené à bien pour cette séance.

1 – ELECTION DES DELEGUES ET RERESNTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Au SMIRTOM du canton de Volonne** (6 titulaires + 6 suppléants)

Sont élus :

Pour Aubignosc : Frédéric ROBERT (titulaire), Nicole TURCAN (suppléante)
Pour Châteauneuf VSD : Michel FLAMEN D'ASSIGNY (titulaire), Olivier LENOIR (suppléant)
Pour Montfort : Yannick GENDRON (titulaire), Jean-Pierre GROS (suppléant)
Pour Peipin : Frédéric DAUPHIN (titulaire), Joëlle BLANCHARD (suppléante)
Pour Salignac : Chantal CHAIX (titulaire), Christian TRABUC (suppléant)
Pour Sourribes : Alain RAVEL (titulaire), Patrick HEYRIES (suppléant)

- **Au Syndicat Mixte du Sisteronais Moyenne Durance d'Energie et des Réseaux d'Eclairage Public et de Télécommunication** (2 titulaires + 1 suppléant)

Titulaires : Joëlle BLANCHARD, Chantal CHAIX
Suppléant : René AVINENS

- **Au Syndicat Mixte du Massif des Monges** (3 titulaires + 1 suppléant)

Titulaires : René AVINENS, Chantal CHAIX, Patrick HEYRIES
Suppléant : Christian TRABUC

- **Au Comité National d'Action Sociale** (1 élu + 1 agent)

Michel FLAMEN D'ASSIGNY (élu) et Stéphanie LAFONTAINE (agent)

- **Au Conseil de développement du Pays Durance Provence** (6 membres titulaires au nom des communes + 1 titulaire CCLVD)

René AVINENS, Frédéric DAUPHIN, Marie-José ESTUBIER, Isabelle MORINEAUD, Nathalie NICOLINO, Alain RAVEL, Frédéric ROBERT.

2 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

L'article 1609 nonies C du code général des impôts stipule que : " Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, à l'exclusion de ceux mentionnés au 5° du I de l'article 1379-0 bis, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant."

La CLETC dispose d'une année à compter d'un nouveau transfert de charges (ici, 1^{er} janvier, date de l'entrée de PEIPIN dans le périmètre de la CCLVD) pour calculer les charges et les recettes transférées et établir le rapport correspondant. Ce rapport est ensuite soumis au vote des conseils municipaux. En 2014, ce travail a pour objectif final de déterminer l'attribution de compensation de la commune de Peipin.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide que la CLECT soit composée de six membres titulaires (un par commune) et de 6 suppléants (un par commune également). Il demande aux conseils municipaux de désigner ces membres dans les meilleurs délais.

3 - INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'enveloppe indemnitaire est déterminée en fonction du nombre de vice-présidents correspondant à 20% de l'effectif du conseil communautaire obtenu selon la répartition en l'absence d'accord local.
Au-delà, le montant de l'enveloppe restera identique en dépit du nombre plus élevé de vice-présidents.

L'enveloppe maximale est de : $1568.11 \times (4 \times 627.24) = 4077,07 \text{ €/mois}$

Population totale	Président		Vice-présidents	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute
3500 à 9999	41.25	1568.11	16.50	627.24

M. le Président propose *une baisse de 15 % de l'indemnité maximale du Président et une baisse de 12 % de l'indemnité maximale des vice-présidents afin que les 5 vice-présidents bénéficient de la même indemnité.*

Enveloppe : $1326.71 + (5 \times 550.07) = 4077,06 \text{ €/mois}$

Population totale	Président		Vice-présidents	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité brute
3500 à 9999	34.90	1326.71	14.47	550.07

A l'unanimité, le conseil communautaire fixe les indemnités du Président et des Vice-présidents telles qu'exposées dans le deuxième tableau.

R. AVINENS informe le conseil communautaires des délégations qui ont été données :

- C. CHAIX : Affaires scolaires, périscolaires, enfance et jeunesse,
- M. FLAMEN D'ASSIGNY : Gestion des ordures ménagères et des énergies nouvelles,
- F. DAUPHIN : Développement économique,
- Y. GENDRON : Politique du logement, voirie et réseaux d'intérêt communautaire,
- P. HEYRIES : Assainissement.

4 - INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET DU TRESORIER DE VOLONNE

A chaque renouvellement électoral, il convient de délibérer sur les indemnités attribuées au comptable.

A l'unanimité, le conseil communautaire alloue au trésorier une indemnité de conseil à 100 % du montant prévu au décret 82-879 et une indemnité de budget dont le montant est de 45.73 €, à compter de 2014.

5 - VOTE DES TAUX DES DIFFERENTES TAXES PERÇUES PAR LA CCLVD

TEOM

Bases 2014 = 3 253 541 €

Produit attendu par le SMIRTOM = 402 788 €

Taux possible = 12,38 % (*identique à l'année 2013*)

Taux voté à l'unanimité

CFE

Bases 2014 = 3 078 000 €

Produit attendu = 777 848 €

Taux possible = 25,27 % (*idem 2013*)

Taux voté à l'unanimité

TH

Bases 2014 = 3 909 000 €

Produit attendu = 228 286 €

Taux possible = 5,84 % (*idem 2013*)

Taux voté à l'unanimité

TF Bâti

Bases 2014 = 4 760 000 €

Produit attendu = 0 €

Taux possible = 0,000 % (*idem 2013*)

Taux voté à l'unanimité

TF Non Bâti

Bases 2014 = 66 800 €

Produit attendu = 1 263 €

Taux possible = 1,89 % (*idem 2013*)

Taux voté à l'unanimité

Pour info : - prélèvement au profit du FNGIR = 326 192 €

- prélèvement FPIC = 76 898 €

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Organismes concernés	Montants
Coopérative scolaire de Montfort (2000 € x 2 classes)	4 000 €
Coopérative scolaire d'Aubignosc (2000 € x 3 classes)	6 000 €
Coopérative scolaire de Châteauneuf-VSD (2000 € x 2 classes)	4 000 €
Coopérative scolaire de Salignac (2000 € x 3 classes)	6 000 €
Coopérative scolaire de Peipin – Maternelle (2000 € x 2 classes)	4 000 €
Coopérative scolaire de Peipin – Primaire (2000 € x 4 classes)	8 000 €
Bibliothèque pédagogique de Sisteron	500 €
USEP 04	100 €
Ligue de l'enseignement 04	100 €
RAMIP	4 500 €
Crèche Lou Pichoun	35 000 €
Mission de développement économique	1 791 €
Fonds d'Aide aux Jeunes	500 €
Mission locale	3 200 €
Total	77 691 €

Toutes ces subventions sont votées à l'unanimité, au titre de l'année 2014.

7 - AMORTISSEMENTS DES BIENS DE LA CCLVD

Point reporté à une date ultérieure.

8 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Budget principal

Résultat de la section de fonctionnement 2013 = + 472 671,79 € + 24 460,05, € (résultat 2013 du SMTV) = 497 131,84 €.

Proposition de : - reporter intégralement ce résultat en fonctionnement (chapitre 002)

Le BP 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 2 733 929,84 €
- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 501 217, 14 €

Vote du budget principal tel que proposé ci-dessus, et affectation intégrale du résultat 2013 en fonctionnement, à l'unanimité.

Alain RAVEL rappelle qu'il avait été proposé que le résultat positif du SMTV soit utilisé pour améliorer la téléphonie sur les communes. La commune de Sourribes a des besoins importants en ce domaine.

M. FLAMEN D'ASSIGNY précise que Châteauneuf VSD a également des lacunes en termes de couverture réseau en termes de téléphonie et d'Internet.

Budget annexe de la ZA Les Paulons

Résultat de la section de fonctionnement 2013 = + 3 735,85 €

Proposition de reporter intégralement ce résultat en fonctionnement (chapitre 002)

Le BP 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 62 685,85 €

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 58 500,00 €

Vote de ce budget, tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Budget annexe de la ZA de Montfort

Résultat de la section de fonctionnement 2013 = 0,00 €

Pas d'affectation à réaliser

Le BP 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 907 000,00€

- Pour la section d'investissement ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 905 000,00 €

Vote de ce budget, tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Budget annexe SPANC

Résultat de la section de fonctionnement 2013 = - 6 148,16 € - 2 728,00 € (résultat SPANC Peipin) = - 8 876,16 €.

Proposition de reporter intégralement ce résultat en fonctionnement (chapitre 002)

Le BP 2014 s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Pour la section de fonctionnement, ainsi qu'il suit :
Dépenses et recettes : 150 800 €

Vote de ce budget, tel que présenté ci-dessus, à l'unanimité.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Pierre LAGARDE demande ce qu'il s'est passé à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 7 avril dernier. Pourquoi les demandes d'implantation de deux commerces sur la zone de Peipin ont-elles reçues un avis négatif ? Quels sont les motifs ? Chantal CHAIX, après avoir rappelé le caractère confidentiel de ces dossiers, répond que des problèmes d'ordre administratif ont été mis en avant dans ces dossiers.
- Olivier LENOIR demande si, après plusieurs années de fonctionnement, la communauté de communes permet des économies pour les communes ou si elle représente une charge ? René AVINENS répond très clairement qu'elle représente une charge, l'une des raisons étant que cet effort de mutualisation n'a pas été au bout de sa logique, qui aurait été de supprimer les communes. Il précise qu'il n'est pas favorable à la suppression de ce premier échelon de la démocratie, qui permet un lien direct avec les citoyens. Mais précise également que la charge représentée n'est pas excessive si on la compare aux autres communautés, à l'échelle locale ou nationale.
- René AVINENS évoque une rencontre avec le président de C.C. de la Moyenne Durance auquel il a proposé de mettre en place, à la rentrée de septembre, une commission intercommunautaire CCLVD/CCMD chargée d'étudier les points de divergence et de convergence entre les deux communautés, ainsi que les possibilités de rapprochement des positions de chacune d'elle, dans le cadre de la nouvelle réforme des collectivités territoriales prévue par les pouvoirs publics et qui devrait être mise en place au 1^{er} janvier 2018.
Après un tour de table, C. TRABUC souhaite que la même démarche soit effectuée avec la communauté de communes du Sisteronais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS
A LA SEANCE DU 24 AVRIL 2014

AVINENS René

BERTONI Grégory

BLANCHARD Joëlle

CHAIX Chantal

DAUPHIN Frédéric

ESCARTEFIGUE Robert

ESTUBIER Marie-José

FIGUIERE Béatrice

FLAMEN D'ASSIGNY Michel

GENDRON Yannick

GROS Jean-Pierre

HEYRIES Patrick

LAGARDE Pierre

LENOIR Olivier

MORINEAUD Isabelle

NICOLINO Nathalie

PTASZYNSKI Sabine

RAVEL Alain

ROBERT Frédéric

SANCHEZ-MATHEU Philippe

TRABUC Christian

TURCAN Nicole